

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 13 décembre 2023

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Refija BABACIC, M. Brice DECORTES, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Ingrid CHAPUIS-adjoints,  
M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Éric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corine SERVANIN -conseillers

Excusés : Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Maud LACROIX-Mme Corinne PETREQUIN donne pouvoir à M. Denis PEILLOT-Mme Carole VICIANA donne pouvoir à M. Dominique JESTIN

Absents : Mme Emilie ESCARGUEIL

Secrétaire de séance : M. Dominique VANEL

### **Finances : Révision des tarifs annuels**

Rapporteur : Brice DECORTES

Comme chaque année, il convient de proposer une évolution sur les tarifs annuels votés en décembre.

Cette année, l'évolution proposée par la commission des finances du 14 décembre concerne :

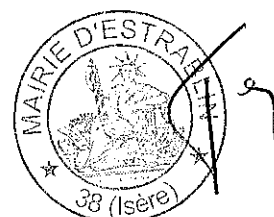
- le respect de l'augmentation des loyers fixée sur l'indice INSEE +3.49 %
- Suppression du tarif abonnement et/ou droit de place annuel électricité place de la Paix 200.00€
- Suppression du tarif droit de place annuel place de la Paix sans électricité 100.00 €
- Création du tarif droit de place 1.50 € par mètre linéaire de façade marchande
- Maintien du loyer à 700 € pour le local de la maison Poyet

### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Valide les tarifs 2024 tels que décrits et annexés à la présente délibération
- Charge le Maire ou son représentant le 1<sup>er</sup> adjoint de faire le nécessaire

Non-participation : 0
Pour : 22
Abstentions : 0
Contre : 0

**Le Maire,  
Denis PEILLOT**



DESIGNATION	TARIFS 2023
<b>DROIT DE PLACE COMMERCIALE</b>	
Droit de place vente au déballage occasionnel / jour	15,00 €
Droit de place	1,50 € par mètre linéaire de façade marchande
<b>PRESTATION EFFECTUEE PAR LA COMMUNE</b>	
Coût horaire	50,00 €
Forfait déplacement	100,00 €
<b>PHOTOCOPIES</b>	
A4 N&B	0,05 €
A4 couleur	0,15 €
A4 N&B (pour dossiers d'urbanisme)	0,20 €
A3 N&B (pour dossiers d'urbanisme)	0,40 €
A4 couleur (pour dossiers d'urbanisme)	1,00 €
A3 couleur (pour dossiers d'urbanisme)	2,00 €
<b>MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE AUX SCOLAIRES EXTERIEURS</b>	
Gymnase selon planning occupation	15,00 € / heure
<b>LOCATION DES SALLES ET DU MATERIEL</b>	
Gymnase (1 soirée) y compris nettoyage	845,00 €
Gymnase 1 soirée extérieur	985,00 €
Gymnase (2 soirées) y compris nettoyage	880,00 €
Gymnase 2 soirées extérieur	1 285,00 €
Salle Polyvalente - journée	250,00 €
Salle Polyvalente - Réunion de courte durée	80,00 €
Salle Polyvalente - le week-end (seulement estrablinois)	430,00 €
Préau école village (hors matériel)	50,00 €
Château de Gémens (week-end pour habitant d'Estrablin)	580,00 €
Château de Gémens (week-end pour extérieurs)	950,00 €
Château de Gémens (En semaine pour extérieurs)	920,00 €
Château de Gémens (En semaine journée)	400,00 €
Château de Gémens - Réunion de courte durée	80,00 €
<b>CAUTIONS</b>	
Gymnase	1 000,00 €
Nettoyage Gymnase	200,00 €
Salle polyvalente	1 000,00 €
Nettoyage Salle polyvalente	200,00 €
Salle Gémens	1 000,00 €
Nettoyage Salle Gémens	200,00 €
<b>LOCATION DES APPARTEMENTS - loyer mensuel</b>	
Logement type 5 - école	659,04 €
Logement type 4 - Mairie n° 4	488,32 €
Logement type 3 - Mairie n° 5	455,15 €
Logement Maison POYET	580,00 €
Local commercial Maison Poyet	700,00 €
LOCAL 111	500,00 €
Local rez-de-chaussé Maison Communale La Rosière	268,75 €
Logement type 4 - Maison Communale La Rosière	564,67 €
Logement type 3 - Maison Communale La Rosière	562,93 €
Logement gymnase	530,91 €
Logement Gémens	512,32 €
Local commercial des Erables	300,00 €
Appartement situé au dessus de la Poste, avec garage	729,73 €
Ancien local de La Poste	600,00 €
Terrain VINCENDON "Le grand Marais" 3.5 q /an (blé)	
Terrain PETREQUIN "La ROSIERE" 7,5 q/an (le quintal de blé)	selon indice par arrêté préfectoral
Terrain DE MARTENE 17 q/an (blé)	
<b>RESTAURANT COMMUNAL</b>	
REPAS ADULTE	7,20 €
REPAS ADULTE VENDU AUX ORGANISMES EXTERIEURS	15,00 €
COUT DU REPAS FACTURE AU CCAS	7,00 €
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	
ADHESION RESEAU adultes à partir de 26 ans	10,00 €
ADHESION EXTERIEURS adultes à partir de 26 ans	20,00 €
ADHESION RESEAU sénior à partir de 65 ans	8,00 €
ADHESION EXTERIEURS sénior à partir de 65 ans	16,00 €
ADHESION EXTERIEURS professionnels	20,00 €
AMENDES à partir du 2ème rappel	2,00 € par rappel
CARTES PERDUES	2,00 €
<b>CIMETIERE</b>	
Concession trentenaire (le m <sup>2</sup> )	85,00 €
Concession cinquantenaire (le m <sup>2</sup> )	140,00 €
Caveau (capacité 4 cercueils) nouveau cimetière 3m <sup>2</sup>	2 020,00 €
Ouverture d'un caveau	190,00 €
Ouverture d'une fosse	270,00 €
Exhumation (un corps)	70,00 €
<b>COLOMBARIUM ET CAVURNES</b>	
Concession 15 ans	800,00 €
Concession 30 ans	1 600,00 €
Ouverture case de colombarium ou cavurne	70,00 €
Dispersion des cendres	20,00 €
Cavurne (capacité 4 urnes)	680,00 €
<b>SIGNALISATION</b>	
Lettes signalisation commerce entrée village	180,00 €

3,49% INDICE INSEE 3T2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 13 décembre 2023

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Refija BABACIC, M. Brice DECORTES, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Ingrid CHAPUIS-adjoints, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Éric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corine SERVANIN -conseillers

Excusés : Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Maud LACROIX-Mme Corinne PETREQUIN donne pouvoir à M. Denis PEILLOT-Mme Carole VICIANA donne pouvoir à M. Dominique JESTIN

Absents : Mme Emilie ESCARGUEIL

Secrétaire de séance : M. Dominique VANEL

### **Finances : Autorisation relatives aux dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Rapporteur : Brice DECORTES

L'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1998 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux communes sur autorisation du conseil municipal « d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ».

Un certain nombre de travaux communaux vont commencer dès le début du mois de janvier et les premières factures arriveront avant le vote du budget primitif 2024.

Pour mémoire les sommes retenues en 2023 (le budget primitif 2023 après déduction des restes à réaliser 2022 et complété des DM 2023) étaient de :

·	Chapitre 20	134 579 €
·	Chapitre 204	61 624 €
·	Chapitre 21	1 277 485 €

Le conseil municipal est donc saisi pour une autorisation à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2024 selon la répartition ajustée suivante :

·	Chapitre 20	33 644 €
·	Chapitre 204	15 406 €
·	Chapitre 21	319 371 €

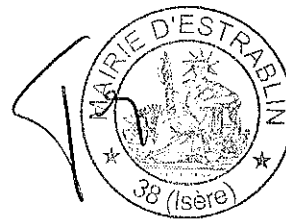
La commission des finances du 14 décembre 2023 a discuté de cette proposition et décidé de la présenter au Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'autorisation relative aux dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget telle que présentée ci-dessus.
- Charge le Maire ou son représentant le 1<sup>er</sup> adjoint de faire le nécessaire

Non-participation : 0
Pour : 22
Abstentions : 0
Contre : 0

**Le Maire,  
Denis PEILLOT**



L'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 13 décembre 2023

**Présents** : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Refija BABACIC, M. Brice DECORTES, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Ingrid CHAPUIS-adjoints,  
M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Éric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corine SERVANIN - conseillers

**Excusés** : Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Maud LACROIX-Mme Corinne PETREQUIN donne pouvoir à Denis PEILLOT-Mme Carole VICIANA donne pouvoir à M. Dominique JESTIN

**Absents** : Mme Emilie ESCARGUEIL

Secrétaire de séance : M. Dominique VANEL

**Finances : Rectification décision modificative n°1**

Rapporteur : Brice DECORTES

La décision modificative concernant les amortissements et les sommes de 10 000 € n'auraient pas dû être inscrite de la façon indiquée dans la délibération D63. Il convient donc de l'annuler.

La décision est donc la suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution crédits	Augmentation crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D- 21 Immobilisation corporelles - article 2128	2 500 €	
D-26 Participations et créances - article 261		2 500 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D- 011 Charges à caractères générales - article 6227	2 000 €	
D-68 Dotations aux provisions et dépréciations - article 6817		2 000 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Valide la DM n°1 telle que présentée ci-dessus
- Charge le Maire ou son représentant le 1<sup>er</sup> adjoint de faire le nécessaire

Non-participation : 0
Pour : 22
Abstentions : 0
Contre : 0



L'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 13 décembre 2023

Présents : M. Denis PEILLOT -mairie-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Refija BABACIC, M. Brice DECORTES, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Ingrid CHAPUIS-adjoints,  
M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Éric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corine SERVANIN -conseillers

Excusés : Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Maud LACROIX-Mme Corinne PETREQUIN donne pouvoir à M. Denis PEILLOT-Mme Carole VICIANA donne pouvoir à M. Dominique JESTIN

Absents : Mme Emilie ESCARGUEIL

Secrétaire de séance : M. Dominique VANEL

**Finances : Subvention exceptionnelle dédiée à l'association des parents d'élèves (APE) du Syndicat Intercommunal de Musique (SIM)**

Rapporteur : Refija BABACIC

C'est à l'initiative de Roger Porcheron, maire d'Estrablin, que le SIM a été créé il y a maintenant 40 ans. Il a d'abord regroupé les communes d'Estrablin, Eyzin Pinet, Septème et Jardin. Aujourd'hui le SIM rassemble 8 villages puisque les communes de Pont Évêque, Serpaize, Villette de Vienne et Jardin se sont jointes au groupement initial.

Des concerts, des représentations et des auditions ont ponctué cette année particulière mais ce sont surtout les journées des 9, 10 et 11 juin, organisées au gymnase d'Estrablin, qui ont marqué cette célébration.

L'APE réunit des parents volontaires et bénévoles souhaitant s'investir dans la vie du SIM au profit des enfants. L'APE fournit un travail considérable d'appui aux manifestations du SIM : réservation des salles, installation, gestion de la buvette, rangement...Elle a été tout particulièrement active et efficace pour la célébration des 40 ans.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré :**

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association des Parents d'Élèves pour son engagement dans la célébration des 40 ans du Syndicat Intercommunal de Musique
- Charge le Maire ou son représentant le 1<sup>er</sup> adjoint de faire le nécessaire

Non-participation : 0
Pour : 22
Abstentions : 0
Contre :

**Le Maire,  
Denis PEILLOT**



**D 72./2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 13 décembre 2023

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Refija BABACIC, M. Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Ingrid CHAPUIS-adjoints, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Éric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corine SERVANIN -conseillers

Excusés : Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Maud LACROIX-Mme Corinne PETREQUIN donne pouvoir à M. Denis PEILLOT

Absents : Mme Emilie ESCARGUEIL

Secrétaire de séance : M. Dominique VANEL

### **Finances : Bilan des MAPA 2023**

Rapporteur : Brice DECORTES

Comme chaque année, il convient dans le cadre d'une délibération de rendre compte au Conseil municipal des marchés signés par le Maire dans le cadre de la procédure des marchés à procédure adaptée.

Cette année quatre marchés ont été signés et attribués pour des services (3) et de la fourniture (1).

Le tableau ci-après :

MARCHE DE FOURNITURES						
N°	OBJET	NOM TITULAIRE	ADRESSE	LOT	MONTANT HT MAXIMUM	DUREE
23ESTRABLIN07	FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES	PRO A PRO	275 Rue André Ampère Parc d'Affaire de la Vallée d'Ozon 69970 CHAPONNAY	LOT 1 - Produits d'épicerie-boissons-gouters-confiseries	23 000 €	1 AN
		TRANSGOURMET	Zone Chesnes Nord 108 Rue Parc Forestier 38 070 SAINT-QUENTIN FALLA VIER	LOT 2 - Crémeries	16 500 €	
		GAUTHEY	3 Rue de Commerce 69 700 GIVORS	LOT 3 - Viandes fraîches et charcuterie	20 000 €	
		CLEDOR PRIMEURS SERVICES	71 Rue Marcel Mérieux 69 960 CORBAS	LOT 4 - Fruits et légumes frais	15 000 €	
		SYSCO France SAS	Route de Martel 46 200 SOULLAC	LOT 6 - Produits surgelés-crèmes glacées	23 000 €	
MARCHE DE SERVICES						
23ESTRABLIN01	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE	ATELIER 2	80 Place des Passages 38 920 CROLLES	Missions ESQ/APS/APD/PRO/ACT/EXE/DET/VISA/AOR/DIA/CSSI	1 968 680 €	40 MOIS
23ESTRABLIN02	MISSION D'ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION POUR LA RESTRUCTURATION ET LA RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE D'ESTRABLIN	NCA	155 Chemin de La Blancherie 69 360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON	Missions OPC + phases étude, réalisation, réception et garanti de parfait achèvement	42 965 €	24 MOIS
23ESTRABLIN04	TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA ROSIERE	SPIE BATIGNOLLES TP AURA	840 Rue de Saint-Alban - BP 277 38 202 VIENNE Cedex	LOT 1 - VRD	180 292,45 €	120 JOURS
		GENEVRA Y	562 Rue Saint Alban 38 200 VIENNE	LOT 2 - Aménagement paysagers	13 370,00 €	120 JOURS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la liste des marchés signés par le Maire en 2023
- Charge le Maire ou son représentant le 1<sup>er</sup> adjoint de faire le nécessaire

Non-participation : 0
Pour : 22
Abstentions : 0
Contre : 0

**Le Maire,  
Denis PEILLOT**





**D 73./2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 13 décembre 2023

Présents : M. Denis PEILLOT -mairie-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Refija BABACIC, M. Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Ingrid CHAPUIS-adjoints, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Éric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Maud LACROIX, M. Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corine SERVANIN -conseillers

Excusés : Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Maud LACROIX-Mme Corinne PETREQUIN donne pouvoir à M. Denis PEILLOT

Absents : Mme Emilie ESCARGUEIL

Secrétaire de séance : M. Dominique VANEL

**Finances : subvention exceptionnelle Voyage Classe de neige à la coopérative scolaire**

Rapporteur : Refija BABACIC

Les élèves des classes élémentaires de l'école Louise Michel partent en voyage scolaire à Autrans du 29 janvier au 2 février 2024.

Afin d'équilibrer le budget de ce voyage scolaire, une participation exceptionnelle supplémentaire de 2000 € est demandée à la municipalité par la coopérative scolaire.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré :**

- Valide l'attribution de cette participation exceptionnelle de 2000 €
- Charge le Maire ou son représentant le 1<sup>er</sup> adjoint de faire le nécessaire

Non-participation : 0
Pour : 22
Abstentions : 0
Contre :

**Le Maire,  
Denis PEILLOT**

